

L'URSS, avec des achats de 147.9 millions de boisseaux (augmentation de 62% sur la campagne précédente), constituait le plus important marché pour le blé canadien en 1972-73, recevant 30% des expéditions destinées à l'exportation. La République populaire de Chine, qui a reçu 144.1 millions de boisseaux, est tombée en deuxième place après avoir été le plus important client du Canada pendant quatre ans, quoique ce chiffre soit de 44% supérieur à celui de 1971-72. Les expéditions vers le Japon (50.6 millions de boisseaux) se rapprochaient de celles de 1971-72 et maintenaient ce pays en troisième place. La Grande-Bretagne est restée en quatrième place, réduisant ses importations à 42.9 millions de boisseaux. Les exportations de farine de blé canadienne durant la campagne agricole 1972-73 se sont élevées à 10.2 millions de cwt (23.4 millions de boisseaux en équivalent de blé), soit un peu moins que le total de 1971-72 (24.7 millions de boisseaux).

Au total, les exportations d'avoine, d'avoine de semence, d'orge, de seigle, de graine de lin et de graine de colza (y compris les exportations douanières de farine et de flocons d'avoine et celles de malt exprimé en céréales) se sont élevées à 250.4 millions de boisseaux au cours de la campagne agricole 1972-73. Ce chiffre était de 21% inférieur à celui de 1971-72 (320.2 millions de boisseaux), mais largement supérieur à la moyenne décennale de 1961-62 à 1970-71 (104.6 millions de boisseaux). Les exportations d'avoine canadienne en vrac ont totalisé 6.9 millions de boisseaux en 1972-73, soit une diminution de 34% par rapport à l'année précédente (10.5 millions). Les États-Unis ont été le principal acheteur de cette céréale avec 4.1 millions de boisseaux. Les Pays-Bas, avec 1.1 million de boisseaux, étaient le marché d'outre-mer le plus important. De plus, les exportations de farine et de flocons d'avoine se sont élevées à 38,000 boisseaux en 1972-73 comparativement à 25,000 l'année précédente.

Les exportations d'orge se sont établies à 156.8 millions de boisseaux, soit une baisse de 22% par rapport à 1971-72 (224.3 millions de boisseaux). L'Italie est demeurée le principal client du Canada pour cette céréale avec des importations de 44.8 millions de boisseaux. Le second est le Japon qui a acheté 41.0 millions de boisseaux en 1972-73, soit 33% de plus qu'en 1971-72. L'URSS se situe au troisième rang avec 26.5 millions de boisseaux, et la Grande-Bretagne au quatrième rang avec 11.0 millions, soit une baisse de 61% par rapport à l'année précédente. En plus des exportations d'orge canadienne sous forme de céréale, les expéditions de malt équivalaient à 8.3 millions de boisseaux, soit environ 32% de plus qu'en 1971-72 (6.3 millions de boisseaux).

Les exportations de seigle durant la campagne agricole 1972-73 se sont élevées à 8.2 millions de boisseaux. Le Japon est demeuré le principal client, ayant importé 6.1 millions de boisseaux.

En 1972-73, le volume de graine de lin sorti des ports canadiens à destination d'outre-mer s'est chiffré à 19.6 millions de boisseaux, soit 24% de moins qu'en 1971-72 (25.7 millions).

Bien que les expéditions de graine de lin vers les Pays-Bas ne représentent que 47% du total de l'année précédente, ce pays est demeuré le principal importateur avec 5.2 millions de boisseaux. La République fédérale d'Allemagne venait au deuxième rang avec 4.4 millions de boisseaux et le Japon au troisième rang avec 4.3 millions. Les expéditions vers la Communauté économique européenne, établies à 13.4 millions de boisseaux, représentaient 68% du total.

Les exportations d'huile de lin équivalaient à environ 1.2 million de boisseaux de graine de lin, dont la majeure partie a été expédiée vers la Grande-Bretagne. Durant la campagne agricole 1972-73, les ventes de graine de colza se sont élevées à 54.1 millions de boisseaux, soit une augmentation de 11.5 millions sur l'année précédente (42.6 millions).

11.7.1.2 Accord international sur le blé, 1971

L'Accord international sur le blé (AIB) de 1971 est entré en vigueur le 1^{er} juillet 1971 et il couvre la période allant jusqu'au 30 juin 1974. Il se compose de deux instruments juridiques: une Convention sur le commerce du blé et une Convention sur l'aide alimentaire. Le Conseil international du blé, créé à Londres aux termes de l'Accord international sur le blé de 1949, demeure pour assurer l'administration de la Convention sur le commerce du blé et fournir des services dans le cadre de la Convention sur l'aide alimentaire.

Convention sur le commerce du blé. La Convention de 1971 sur le commerce du blé présente trois caractéristiques principales. Le Conseil international du blé continue à servir de cadre à la consultation et à la collaboration internationales et s'occupe de la collecte et de la diffusion de renseignements sur la situation du blé dans le monde. Deuxièmement, elle prévoit une révision constante de la situation du blé sur les marchés internationaux par l'entremise du